

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DE SAINT AVAUGOURD DES LANDES



ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL

Du Lundi 15 mai au mercredi 31 mai 2023

RAPPORT, CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Commissaire Enquêteur : Jacky RAMBAUD

Destinataire : Monsieur le Maire de Saint Avaugourd des Landes

Table des matières

1^{Ere} PARTIE : RAPPORT D'ENQUETE

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
2. GENERALITES	3
2.1. Objet de l'enquête	3
2.2. Nature et caractéristique des projets de déclassement du domaine public	4
2.2.1. Plan de situation du bien cessible faisant l'objet d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public	4
2.2.2. Plan de la voie communale a déclasser	5
2.2.3. Plan n° 3 – Photo aérienne du quartier	6
2.2.4. Plan de bornage	7
2.3. Composition du dossier soumis à l'enquête	8
3. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	8
3.1. Chronologie des événements avant l'enquête	8
3.2. Chronologie des événements pendant l'enquête	9
3.3. Chronologie des événements après clôture du registre d'enquête	9
3.4. Déroulement	9
3.5. Information du public Publicité et affichage	9
3.6. Accueil du public	10
3.7. Clôture de l'enquête	10
4. ANALYSE DES OBSERVATIONS	10
4.1. Observations du commissaire enquêteur sur le dossier	10
4.2. Observations du public	10
4.2.1. Observations inscrites sur le registre d'enquête publique	10
4.2.2. Observations reçues par courriel annexées au registre d'enquête	11
4.2.3. Observations reçues par voie électronique	11
4.3. Analyse du commissaire enquêteur sur les observations du public	11
5. LISTE DES PIECES DU DOSSIER	12

2^{ème} PARTIE : CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE

1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Code de la voirie routière, notamment les articles L.141-3, R.141-4 et suivants ;

Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1311-1 ;

Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, notamment l'article L. 2141-1 ;

Code des Relations entre le Public et l'Administration, notamment les articles L.134-1 à L.134.2, R.134-3 à R.134-32 ;

Décision du Président du Tribunal Administratif de NANTES portant établissement de la liste des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2023 ;

Délibération du conseil municipal de la commune de Saint Avaugourd des Landes du 10 janvier 2023 ;

Arrêté du maire de Saint Avaugourd des Landes n° 2022-02-019 en date du 28 mars 2023 prescrivant l'enquête.

2. GENERALITES

2.1. Objet de l'enquête

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal, ce qui permet à la commune de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du conseil municipal et doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

L'enquête publique, comme définie à l'article L.134-2 du Code des relations entre le public et l'administration, « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative compétente avant la prise de décision »

L'enquête est donc préalable à la prise de décision de l'administration.

La voie communale située au lieu-dit le Pain est un bien qui n'est plus affecté à l'usage public depuis des années et constitue une charge inutile pour la collectivité. Cette partie n'est plus entretenue depuis très longtemps.

Plusieurs riverains se porteraient acquéreurs.

Le conseil municipal a mandaté le Maire dans sa séance du 10 janvier 2023 pour organiser l'enquête publique et il a émis un avis favorable à la cession de ce bien.

2.2.1. Plan de situation du bien cessible faisant l'objet d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public



Commune :
SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES
 Adresse :
 Lieu-dit "Le Pain"

Echelle : 1/250

PLAN D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier :
 ES 23 8937 JM

Date :
 Avril 2023

- M. FAUOU Christian
- M. LEBLANC Emmanuel
- Mme HENRY Ayzac et M. LAMBERT Steve
- Mme BLANCHARD Lisa et M. TERLET Charles-Henry
- M. ROY Gilles et M. ROY Jean-Bernard

SELARL
 Frédéric
 GUILBAUDEAU

GÉOMÈTRE-EXPERT

CHAMBRE DES GÉOMÈTRES DE FRANCE

Carpis 45° Vieux Bois Avenue
 Villiers-le-Bel
 Les Salles d'Armance
 B.P. 12 45
 02310 SALLIES-D'ARMANCE
 France
 T 02 31 95 92 00
 frederic@guilbaudeau.fr

2.3. Composition du dossier soumis à l'enquête

Le dossier d'enquête a été élaboré par la commune de Saint Avaugourd des Landes il est composé :

- ▶ du registre d'enquête ;
- ▶ d'une note de présentation rappelant l'objet de l'enquête, le contexte réglementaire et comprenant :
 - la localisation de la voie à déclasser du domaine public en vue de son aliénation,
 - une présentation du contexte justifiant la demande ;
 - la décision du conseil municipal ;
 - les modalités de déroulement du déclassement ;
 - les références réglementaires.

En annexe :

- la délibération du Conseil Municipal du 10 janvier 2023 sur la procédure de déclassement du domaine public ;
- l'arrêté du Maire n° 2022-02-019 en date du 28 mars 2023 prescrivant l'enquête publique et la décision nominative du commissaire enquêteur ;
- Le plan de situation du déclassement sur le territoire communal ;
- Le plan établi par le géomètre ;
- Publicité et affichage :
 - l'affichage sur le panneau des actes administratifs de la mairie de Saint Avaugourd des Landes ;
 - les avis affichés sur site ;
 - l'avis de parution dans les annonces légales de deux journaux ;
 - l'avis sur les différents moyens de communications de la commune ;
 - copie des courriers adressés en recommandé aux riverains concernés par les déclassements.

3. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

3.1. Chronologie des événements avant l'enquête

- Lundi 30 janvier 2023, réunion en Mairie avec Mme BARRAUD, Mme VRIGNON adjointe aux finances et M. HERBERT Délégué à la voirie ;
- Mercredi 15 mars réunion et visite des lieux avec M. ROCHEREAU Maire, Mme VRIGNON et M. HERBERT;
- Lundi 27 avril publication du 1^{er} avis de presse et mise en place des affichages en mairie et sur site
- Jeudi 11 mai à 16h paraphe du registre et du dossier en vue de l'ouverture de l'enquête le lundi 15 mai à 9h.

3.2. Chronologie des événements pendant l'enquête

- Lundi 15 mai ouverture de l'enquête publique, permanence du commissaire enquêteur de 10h à 12h. Visite de 4 personnes :
M. G. ROY 51 rue René FAGOT à St Avaugourd pour consultation du dossier et demander le maintien des servitudes pour les eaux usées et pluviales ;
Mme HUSZAR locataire du 9 route des Miottières pour prendre connaissance du dossier ;
M. ROY Jean-Bernard 15 rue Camille Praud à St Avaugourd pour demander le maintien de servitudes des eaux usées et pluviales,
Melle HENRY Alizée lieu-dit Le Pain, pour consultation du dossier et maintenir son intention d'acquérir les parcelles proches de sa propriété.
- Mercredi 31 mai à 10h ouverture de la 2^{ème} et dernière permanence du commissaire enquêteur. Pas d'observation inscrite sur le registre. Aucune visite du public.
A 12h, clôture du registre d'enquête publique conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté 2023-02-019.

3.3. Chronologie des événements après clôture du registre d'enquête

- Vendredi 9 juin à 10 h remise du rapport, des conclusions motivées et avis à Mme VRIGNON adjointe aux finances représentant le Maire de Saint Avaugourd des Landes.

3.4. Déroulement

L'enquête s'est déroulée pendant 17 jours consécutifs du 15 au 31 mai 2023 inclus, le siège de l'enquête a été fixé en mairie Saint Avaugourd des Landes.

Les observations sur le dossier soumis à l'enquête pouvaient être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles pouvaient également être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste FEBVRE ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@saint-avaugourd-des-landes.fr

Pendant cette enquête, le commissaire enquêteur a reçu de la part du personnel communal toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

3.5. Information du public Publicité et affichage

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sur support papier est resté à la disposition du public pendant les heures d'ouverture en mairie de Saint Avaugourd des Landes. Le dossier dématérialisé pouvait être consulté sur un poste informatique en ce même lieu, il était également consultable sur le site internet <https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/>.

"L'Avis au Public" se référant à l'arrêté du maire est resté affiché sur le panneau d'affichage administratif extérieur de la mairie, du 26 avril 2023 au 31 mai 2023 inclus. Cet avis au public a également été affiché sur le site concerné et il est paru sur le site internet de Saint-Julien-des-Landes.

Un certificat signé du Maire attestant cet affichage a été établi le 5 juin 2023.

Un avis d'enquête publique a été publié le 25 avril 2023 dans le quotidien Ouest France et le 28 avril dans l'hebdomadaire la Vendée Agricole.

Le maire de Saint Avaugourd des Landes a adressé le 28/04/2023 un courrier en recommandé avec accusé de réception aux 6 riverains et propriétaires concernés par ces modifications de domanialité pour les informer de l'objet et des dates de cette enquête publique.

3.6. Accueil du public

Au cours des deux permanences, le commissaire enquêteur a reçu 4 personnes.

La mobilisation du public pour cette enquête a été conforme aux attentes avec la visite des propriétaires riverains de la parcelle à déclasser.

Le bureau mis à disposition pour la réception du public était accessible aux personnes à mobilité réduite.

3.7. Clôture de l'enquête

Le mercredi 31 mai à 12h00, terme officiel de l'enquête, conformément à l'article 5 de l'arrêté du maire, le commissaire enquêteur a procédé à la clôture du registre d'enquête.

Le déroulement de l'enquête n'appelle pas de remarques particulières

4. ANALYSE DES OBSERVATIONS

4.1. Observations du commissaire enquêteur sur le dossier

Le dossier à disposition du public est conforme aux dispositions de l'article R141-6 du code la voirie routière tel que décrit au chapitre 2.3 du présent rapport.

Les annexes jointes au dossier (la délibération, l'arrêté, l'avis d'enquête, le courrier d'information aux riverains, les annonces légales) apportent toutes les précisions utiles sur les procédures engagées par la commune de Saint Avaugourd des Landes.

4.2. Observations du public

4.2.1. Observations inscrites sur le registre d'enquête publique :

R1 : M. G.ROY , 51 rue René FAGOT à St Avaugourd des Landes demande le maintien de servitudes relatives à l'évacuation des eaux usées et pluviales.

Analyse du commissaire enquêteur :

Cette observation apparaît justifiée pour le fonctionnement des dispositifs autonomes existants.

R2 : Visite de Mme HUSZAR locataire du 9 route des Miottières à St Avaugourd des Landes pour prendre connaissance du dossier.

Analyse du commissaire enquêteur :

La visite avec présentation du dossier n'appelle pas d'observation particulière.

R3 : M. ROY Jean-Bernard, 15 rue Camille PRAUD à St Avaugourd des Landes, demande le maintien de servitudes relatives à l'évacuation des eaux usées et pluviales.

Analyse du commissaire enquêteur :

Cette observation apparaît justifiée pour le fonctionnement des dispositifs autonomes existants.

R4 : Melle HENRY Alizée lieu-dit "Le Pain" à St Avaugourd des Landes se présente pour consultation du dossier et maintenir son intention d'acquérir les parcelles proches de sa propriété.

Analyse du commissaire enquêteur :

La propriété de Melle HENRY est-elle mitoyenne de la voie à déclasser. A ce titre elle a été informée de la procédure en cours et de l'invitation à se manifester.

4.2.2. Observations reçues par courriel annexées au registre d'enquête :
Aucune

4.2.3. Observations reçues par courrier postal annexées au registre d'enquête :
Aucune

4.3. Analyse du commissaire enquêteur sur les observations du public

Les propriétaires des parcelles mitoyennes de celle en projet de déclassement se sont logiquement manifestés afin de confirmer leur intérêt pour une acquisition future, tout en demandant pour certains le maintien d'une servitude pour le passage des canalisations souterraines d'eaux usées et pluviales du fait notamment du raccordement d'une ou plusieurs installations d'assainissement autonomes existantes ou à venir.

Le 9 juin 2023, suivant les dispositions de l'article R141-9 du Code de la Voirie routière, et de l'arrêté du maire, le commissaire enquêteur a remis dans les délais impartis, son rapport, ses conclusions motivées et avis, le registre d'enquête, les annexes, et le dossier complet à Madame VRIGNON, Adjointe aux finances au sein du Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes.

Les conclusions personnelles et avis motivés du commissaire enquêteur sont traités séparément dans la 2^{ème} partie.

Fait à, Saint Avaugourd des Landes le 9 juin 2023

Jacky RAMBAUD

Commissaire Enquêteur



5. LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER

DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE LIEU-DIT LE PAIN – ST AVAUGOURD DES LANDES LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE		
Désignation Pièce	Date émission	Nombre de Pages
Délibération du Conseil Municipal N°2023-0110-001	10/01/2023	3
Arrêté prescrivant l'enquête publique N° 2023-02-019	30/03/2023	2
Notice explicative	Avril 2023	21
Avis de presse Ouest-France	25/04/2023	1
Avis de presse La Vendée Agricole	28/04/2023	1
Copie des courriers adressés aux riverains en recommandés avec A/R	28/04/2023	6
Certificat d'affichage	05/06/2023	1